

Recensement d'automne 2026/2027, recensement d'estivage 2026 et recensement 2026 des surfaces de protection de la nature

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre demande de paiements directs, ainsi que pour satisfaire aux exigences PER, vous devez saisir les données de structures de votre exploitation et inscrire les différents types de paiements directs. Les exploitants des cantons GELAN de Fribourg, Berne et Soleure effectuent ce recensement via le portail www.agate.ch.

Accès via Agate

L'accès à l'application GELAN se fait via le portail fédéral Agate à l'aide du CH-Login ou AGOV. Si vous avez oublié vos données de connexion, veuillez contacter au plus vite le service d'assistance (voir plus bas) pour obtenir un nouveau mot de passe. Vous pouvez aussi demander ce mot de passe directement sur www.agate.ch (cliquer sur « Demander un nouveau mot de passe »).

Après vous être connecté-e-s à www.agate.ch à l'aide de votre numéro Agate, respectivement de votre adresse e-mail dans le cas du CH-Login ou AGOV, et de votre mot de passe, sélectionnez l'application « Recensement cantonal FR » pour accéder au choix du rôle et saisir vos données.

Le recensement d'automne 2026/2027 ainsi que les recensements d'estivage et des surfaces de protection de la nature 2026 se dérouleront du **29 août au 15 septembre 2026**.

Les données suivantes doivent être déclarées :

1. **Recensement final 2026 (-> choisir rôle 2026)** : les exploitations à l'année et les exploitations d'estivage saisissent les données requises pour le versement des **contributions pour la protection de la nature et des contributions d'estivage**. Aucune déclaration supplémentaire n'est nécessaire pour les autres contributions.
2. **Recensement d'automne 2026/2027 (-> choisir rôle 2027)** : les exploitations à l'année inscrivent les **mesures pour l'année de contributions 2027**.

Qui est concerné par quel recensement ?

	Inscription aux mesures pour 2027	Contributions 2026 pour la protection de la nature	Contributions d'estivage 2026
Exploitation à l'année	Choisir le rôle 2027	Choisir le rôle 2026	
Exploitation d'estivage		Choisir le rôle 2026	Choisir le rôle 2026

1. Recensement final 2026 (⇒ choisir le rôle 2026)

A) Contributions d'estivage

Concernant les exploitations d'estivage et les pâturages communautaires, les exploitants doivent annoncer les animaux estivés sur leur alpage en indiquant la catégorie, le nombre d'animaux, la date de la montée à l'alpage et celle prévue pour la désalpe. Si des animaux d'une même catégorie ont des durées d'estivage différentes, ils doivent être annoncés séparément.

Les données concernant les bovins et les équidés ainsi que les moutons et les chèvres proviennent directement de la BDTA, elles ne doivent donc plus être saisies lors du recensement.

Les inscriptions et désinscriptions aux différentes mesures peuvent être directement saisies dans le journal de Gelan.

B) Contributions pour la protection de la nature

Les exploitations à l'année et les exploitations d'estivage ayant conclu un contrat d'exploitation avec le Service des forêts et de la nature (contrat LPN) doivent confirmer chaque année qu'ils exploitent les surfaces en question conformément à ce dernier. La confirmation se fait via le boucllement du recensement. Pour toute remarque, il est possible, dans l'onglet Nature, de remplir l'espace « Remarque exploitant ».

2. Recensement d'automne 2026/2027 (⇒ choisir rôle 2027)

Ce recensement est obligatoire pour les exploitations à l'année qui souhaitent bénéficier des paiements directs en 2027. Il ne concerne pas les exploitations d'estivage et de pâturages communautaires.

Les inscriptions aux différents types de paiements directs ont été reprises de l'année de contribution 2026 de votre exploitation. Veuillez vérifier chaque inscription et effectuer les adaptations nécessaires. Nous attirons votre attention sur le fait que les inscriptions aux mesures se font exclusivement durant le recensement d'automne et ne peuvent plus être prises en compte par la suite. Les désinscriptions restent cependant possibles lors du recensement au jour de référence 2027.

Avec l'inscription aux PER lors du recensement d'automne, le choix de l'organe de contrôle doit être annoncé définitivement. Un changement de l'organe de contrôle pour l'année de contributions 2027 n'est plus autorisé après le recensement d'automne.

Nouveautés

Le CH-Login sera remplacé par AGOV au printemps 2027. Effectuez cette transition suffisamment tôt afin d'éviter autant que possible d'éventuels problèmes de connexion. Vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

La prime pour l'alimentation multiphase appauvrie en matière azotée des porcs ne sera versée plus qu'en 2026. Par la suite, cette pratique deviendra obligatoire pour les exploitations d'engraissement de porcs de plus de 15 UGB.

Le Plan cantonal phytosanitaire arrive à échéance en 2026. Les inscriptions pour les différentes mesures ne seront plus possibles pour 2027. Les demandes de contribution pour l'année de contribution 2026 peuvent être adressées à Grangeneuve, Secteur Paiements directs à l'aide du formulaire approprié au plus tard jusqu'au 31 octobre 2026.

Dans le cadre du plan d'action « Contrôles », une liste de tous les points de contrôle a été publiée sur le site Internet <https://agrichheck.me/>. Celle-ci a pour but d'aider les exploitants à se préparer aux contrôles à venir en leur indiquant tous les points de contrôle possibles.

Confirmer le recensement

Chaque recensement doit être confirmé lorsque la mise à jour et la saisie de vos données sont terminées (Contrôle et confirmation > Confirmer le recensement). Votre recensement complet peut être imprimé ou sauvegardé dans votre ordinateur, afin de le conserver dans vos dossiers (Extractions > Domaines spécifiques : Recensement > Aperçu de l'exploitation, recensement complet).

Questions et soutien

Dans l'onglet « Info » et ensuite dans « Documents » de GELAN ainsi que sous le lien <https://www.gelan.ch/fr/Recensements-Fribourg> vous trouverez de nombreux documents et vidéos qui vous aideront à remplir votre recensement, ainsi que des précisions importantes concernant des thématiques liées à l'exploitation. Dans le chapitre du recensement, vous trouverez, à côté du bouton du choix de la langue, un bouton d'information qui vous donne accès au manuel d'utilisation du chapitre en question.

Les services suivants sont également à votre disposition pour répondre à vos questions :

Questions concernant le recensement d'automne, le recensement d'estivage et le recensement complémentaire CER

Veillez-vous adresser en premier lieu à votre office de recensement. Vous trouverez l'adresse de l'office responsable de votre commune sous la rubrique correspondante de l'application GELAN Office de recensement > Office de recensement).

Questions concernant la biodiversité sur les exploitations agricoles

Le secteur Ressources de Grangeneuve offre un conseil concernant les surfaces de promotion de la biodiversité sur votre exploitation dans le but de les optimiser et d'en améliorer la qualité.

Laurent Schenker

Téléphone : 026 305 23 08

Courriel : laurent.schenker@fr.ch

Joëlle Rüegsegger

Téléphone : 026 304 26 96

Courriel : joelle.ruegsegger@fr.ch

Questions concernant les contributions pour la protection de la nature (Contrats LPN)

Service des forêts et de la nature SFN

François Meyer

Téléphone : 026 305 51 87

Courriel : françois.meyer@fr.ch

Questions techniques concernant l'application GELAN :

Courriel : info.adz@be.ch

Questions concernant le login AGATE et AGOV (p. ex. oubli du mot de passe) :

Service d'assistance DialogWorld AG : tél. 071 275 00 25, site Internet :

<https://www.blw.admin.ch/fr/contact-assistance>

Pour éviter toute surcharge du système, nous vous serions reconnaissants d'effectuer et de confirmer votre recensement aussi rapidement que possible au lieu d'attendre la fin du délai fixé.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Grangeneuve, Section Agriculture, Secteur Paiements directs